



Conseil de la Ville

Règlement RV-2017-17-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par la création de la zone H2229 à même une partie de la zone H2233. Cette modification est illustrée sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

2. Grille des spécifications applicable à la zone H2229

Ce règlement est modifié par l'ajout de la grille des spécifications applicable à la zone H2229 jointe au présent règlement en annexe B.

3. Grille des spécifications applicable à la zone H2228

La grille des spécifications applicable à la zone H2228, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par la suppression de l'usage H10 et des normes applicables à cet usage.

4. Grille des spécifications applicable à la zone H2230

La grille des spécifications applicable à la zone H2230, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par la suppression des usages H5, H10 et H13 et des normes applicables à ces usages.

5. Grille des spécifications applicable à la zone H2233

La grille des spécifications applicable à la zone H2233, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par la suppression des usages H10 et H13 et des normes applicables à ces usages.

Adopté le 12 mars 2018

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 20 AVRIL 2018